

Ajaccio, le 26 août 2020



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Rectorat  
Inspection Pédagogique  
Régionale

**Objet** : Lettre de rentrée

Dossier suivi par :  
Toussainte MATTEI-  
BATTISTI  
IA-IPR EVS

Téléphone :  
04 95 50 33 33  
06 03 85 75 07

E-mail :  
toussainte-ange.battesti@ac-  
corse.fr

Adresse postale :  
Bd Pascal Rossini  
BP 808  
20192 AJACCIO  
CEDEX 4

**Année scolaire 2020-2021**  
**Lettre de rentrée Etablissements et Vie Scolaire (EVS)**  
**à l'attention des conseillers principaux d'éducation**  
**et des professeurs documentalistes,**  
**s/c des chefs d'établissement et des chefs d'établissement adjoints.**

Comme chaque année, les IA-IPR de l'Académie de Corse ont choisi d'introduire chaque lettre de rentrée disciplinaire par un préambule commun, ci-dessous.

La rentrée 2020 a lieu après une année scolaire au déroulement imprévu et particulier, qui a conduit chacun d'entre vous à adapter ses pratiques afin de maintenir une continuité pédagogique à distance pour tous les élèves. Conformément à la circulaire de rentrée du 10 juillet 2020 :

[<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>],

l'année scolaire 2020-2021 s'organiserait autour des priorités et modalités suivantes :

- ✓ **Consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée :**

Il conviendra de fonder cette consolidation sur la logique de cycle, de veiller à l'information constante des familles et à leur étroite association au travail accompli par les élèves, et de se fonder sur :

- les évaluations nationales de 6e qui ont été étoffées, et auront lieu à partir du 14 septembre :  
[<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>],
- les tests de positionnement en français et en mathématiques de début de 2de, aux modalités simplifiées.
- les outils de positionnement mis à disposition des professeurs pour les autres niveaux :  
[<https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>].

**S'assurer que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente :**

- au collège, pour chacun des niveaux d'enseignement, des objectifs pédagogiques prioritaires sont identifiés et mis à disposition des équipes :  
[<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>].

**Renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves :**

- l'ensemble des moyens de remplacement non utilisés ainsi que les AED en préprofessionnalisation et tous les partenaires de l'Ecole dans le cadre de Devoirs faits seront

mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement. Tous les niveaux sont concernés, **avec une priorité pour les classes charnières (6e, 2de).**

- les équipes éducatives sont encouragées à mobiliser les outils numériques, notamment dans le cadre de l'aide personnalisée, de Devoirs faits ou des Stages de réussite qui peuvent être proposés à distance aux familles.
- des groupes de besoins, éventuellement multiniveaux, peuvent être utilement mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences. Les ressources disponibles permettent soit de prendre en charge des petits groupes, soit de proposer des heures d'APC plus nombreuses.
- des dispositifs d'appui sont complétés par le renforcement des Stages de réussite aux vacances d'été, d'automne et de printemps. Au collège et au lycée, ces stages sont organisés par groupes de besoins.

#### **Amplifier Devoirs faits au collège :**

Au collège, le dispositif Devoirs faits est renforcé. Les heures, positionnées dans l'emploi du temps, sont proposées aux élèves dès la première semaine de septembre

Proposer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des élèves de lycées : L'effort d'accompagnement est notamment porté sur les élèves entrant en classe de 2de. Le nombre d'heures d'accompagnement proposées aux élèves est augmenté, au moins jusqu'au mois de décembre.

Utiliser les nouvelles ressources pédagogiques à la disposition des professeurs :

Pour faciliter votre travail, des ressources de qualité sont mises à votre disposition, notamment sur la base des 750 cours réalisés en partenariat avec France 4 : [<https://lumni.fr>].

- ✓ **Poursuivre l'élévation générale du niveau :**

**Mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur ou à la poursuite d'études, avec les orientations suivantes :**

**Développer les compétences orales des élèves, en s'appuyant sur les dispositifs suivants :**

- Poursuite de l'expérimentation d'une demi-heure d'éloquence en 3<sup>e</sup> en 2021, avec une cible de 1 000 collèges.
- Au lycée, dans la perspective notamment du Grand Oral, la pratique de l'oral fait l'objet d'une préparation et d'une évaluation dans le cadre des différents enseignements.

**Mieux accompagner les élèves dans leur projet d'orientation :**

Les heures dédiées à l'orientation (12 heures en 4e, 36 heures en 3e, 54 heures en 2de, 1re et terminale du lycée général et technologique et 265 heures sur trois ans au lycée professionnel), doivent permettre aux élèves de découvrir des métiers, des formations et de construire progressivement leur projet de poursuite d'études :

[<https://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites-et-perspectives.html>].

Jusqu'aux vacances d'automne, une attention particulière est portée aux élèves, notamment en seconde, qui exprimeraient le souhait de changer d'orientation, afin de faciliter cette démarche.

**Parachever la réforme des lycées :**

L'année scolaire 2020-2021 est la première année du nouveau baccalauréat en terminale. Les enseignements de spécialité retenus par les élèves font l'objet d'un accompagnement renforcé en début d'année afin de réduire les éventuels écarts liés au confinement. Les équipes éducatives organisent chacune des évaluations communes quand elles le jugent opportun avec deux rendez-vous en 1re et un en terminale. Les sujets sont choisis dans la banque nationale de sujets et les copies corrigées par un autre professeur que celui de l'élève.

### **Consolider la maîtrise des langues :**

Le Plan langues vise à consolider les enseignements de langue et en langue, au collège comme au lycée.

### **Développer et certifier les compétences numériques des élèves :**

Dans le contexte de crise sanitaire que nous avons connu, il est plus que jamais essentiel d'y préparer tous les élèves pour qu'ils puissent tirer parti des opportunités qu'offre le numérique et développer des usages responsables.

### **Accroître la place de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture :**

Ces disciplines, essentielles, contribuent à la santé et au développement de la confiance en soi, pour l'EPS, et à la formation de l'esprit et au développement de la sensibilité des élèves, pour les arts et la culture.

Comme lors des précédentes années scolaires, lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements – **collèges et lycées** – l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- Les **pratiques didactiques et pédagogiques**, la transmission des savoirs et des méthodes ;
- La **connaissance et la mise en œuvre** des programmes en vigueur ;
- Les **pratiques d'évaluation** des apprentissages et des acquis des élèves ;
- La prise en compte de la **diversité des élèves** et des **modes d'apprentissage** ;
- La **mise en activité des élèves** au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La **place du numérique** dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT.
- La mise en œuvre d'un **travail d'équipe**, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la **construction des parcours** des élèves.

Les IA-IPR, de façon individuelle ou collégiale, continueront à vous accompagner pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons riche en expériences et satisfactions professionnelles, et, tout particulièrement, sereine.

- ✓ **Spécialité Etablissements et Vie Scolaire (EVS), destinée aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes :**

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre investissement auprès de vos élèves au cours de l'année scolaire précédente et notamment à partir de mars 2020. Vous vous êtes mobilisés, vous avez fait montre d'un sens aigu du service public, œuvrant pour la réussite des élèves et pour l'intérêt collectif, tout en maintenant le lien indispensable avec les parents d'élèves. Vous avez ainsi participé à la mise en œuvre de la continuité pédagogique à distance, dans des conditions et un contexte inédits.

La lettre de rentrée EVS vous apporte les informations concernant :

- 1-** Les modalités de mise en œuvre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) et de l'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels ;
- 2-** Les thèmes de travail de l'inspection EVS (certains thèmes et/ou dispositifs transversaux ne sont pas mentionnés : Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Élèves (OEPRE), école ouverte, Comité Académique d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CAESC), éducation prioritaire, instruction à domicile etc.) ;
- 3-** Un condensé alphabétique actualisé, non exhaustif, des ressources pour 2020-2021.

## **1- Les modalités de mise en œuvre du protocole PPCR et de l'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels**

### **1.1- L'évaluation des personnels dans le cadre du PPCR**

Trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière :

- Un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2ème année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours),
- Un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours)
- Et un troisième rendez-vous de carrière la 2ème année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Chaque rendez-vous de carrière se compose pour chaque agent de trois éléments :

- Une inspection individuelle,
- Un entretien avec l'inspecteur,
- Un entretien avec le chef d'établissement.

Les intéressés ont été informés en juillet 2020 qu'ils étaient éligibles à un rendez-vous de carrière. Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière :

[<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>].

Le « guide du rendez-vous de carrière » donne tous les détails du déroulement du rendez-vous de carrière. Pour rappel, l'arrêté du 21 juin 2019 modifie la notification du rendez-vous de carrière à l'agent qui passe d'un mois à quinze jours calendaires et précise que ce délai de notification ne peut être compris dans une période de vacance de classe. Par ailleurs, en amont du rendez-vous de carrière, il ne sera pas demandé de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors de l'entretien les échanges s'appuient sur :

- le document de référence de l'entretien, dont les différentes rubriques peuvent être renseignées par l'agent : [[https://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-septembre/21/0/2017\\_document\\_aide\\_carriere\\_enseignants\\_V2\\_804210.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf)].

Les personnels peuvent présenter et/ou transmettre, par courriel, tout document relatif à la situation observée, aux missions exercées et/ou tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

#### **Déroulement du rendez-vous de carrière :**

Précisions sur la nature de séances observables dans le cadre du PPCR :

Pour les CPE : animation d'une séance ou de toute autre action, avec présence d'un groupe d'élèves ou d'une classe. La séance observée ne peut excéder une heure.

Pour les professeurs documentalistes : séance pédagogique ne pouvant excéder une heure.

- L'observation de séance est suivie d'un entretien avec l'IA-IPR EVS.

- Entretien de l'IA-IPR avec le chef d'établissement qui intervient après l'entretien de ce dernier avec l'évalué.

### **1.2- L'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels**

En parallèle du protocole PPCR, les CPE et les professeurs documentalistes bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif continu tout au long de leur carrière. L'attention portée aux personnels, notamment par le suivi de leur parcours professionnel, est privilégiée. Individuel ou collectif, l'accompagnement répond à la demande des personnels ou à celle de l'inspection pédagogique régionale. L'accompagnement individuel peut prendre la forme d'une évaluation conseil (groupe d'élèves ou classe obligatoire), ou d'une observation de réunion de service, réunion d'une instance ou encore réunion de suivi d'un dispositif, etc. Pour toute conception et mise en œuvre d'une évaluation conseil, d'une animation, ou d'une visite conseil, les documents ci-dessous constituent des supports utiles d'une pratique professionnelle ordinaire des personnels :

- Le descriptif de la séquence et de la séance observée (avec tous les supports utilisés par les personnels et les élèves) ;
- La programmation pédagogique et éducative annuelle, ainsi que la progression des apprentissages (qui peuvent figurer sur le même document), du début à la fin de l'année/du cycle ;
- Tout support permettant de montrer le suivi des compétences du socle commun en collège, des capacités et méthodes en lycée ;
- S'ils sont formalisés, le projet CDI/projet documentaire, projet de vie scolaire/projet éducatif ainsi que les parties du projet d'établissement qui s'y réfèrent ;

- Un résumé du tableau de bord et/ou du rapport d'activité de juin 2020, composante(s) du projet d'établissement ou du rapport annuel présenté par le chef d'établissement au conseil d'administration.

Ce sont les documents qu'il conviendra de présenter lors d'une évaluation conseil, d'une visite dans le cadre de l'accompagnement individuel (ainsi que dans le cadre des inspections de titularisation). Le CPE ou le professeur documentaliste est libre de présenter tout autre document ou support qu'il souhaite partager et qu'il juge utile à la compréhension et à l'analyse de son action pédagogique et éducative.

## **2- Les thèmes de travail de l'inspection EVS :**

Dans le cadre des priorités de la politique éducative nationale et du projet académique 2017-2022, les thèmes de travail EVS ou les thèmes transversaux, souvent rattachés aux disciplines d'enseignement, poursuivront leur déploiement (classés par ordre alphabétique) :

### **2.1- Citoyenneté scolaire :**

Le déploiement de toutes les formes de citoyenneté scolaire sera poursuivi : Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), Maison des Lycéens (MDL) et Conseil de la Vie Collégienne (CVC). Les objectifs assignés à la citoyenneté scolaire doivent être prolongés : former des citoyens responsables, encourager l'autonomie et l'esprit critique, favoriser l'engagement et les pratiques participatives, prendre en compte l'opinion des élèves dans la vie des établissements.

- **Vie lycéenne** : circulaire n° 2018-098 du 20-8-2018, composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne :

[<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo31/MENE1821564C.htm>].

- **Maison des lycéens** : circulaire n°2010-009 du 29 janvier 2010 relative à la Maison des lycéens :

[<https://www.education.gouv.fr/creer-et-gerer-une-maison-des-lyceens-8258>].

- **Vie collégienne** : circulaire n° 2016-190 du 7-12-2016, « Attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne » :

[[https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo45/MENE1635377C.htm?cid\\_bo=110275](https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo45/MENE1635377C.htm?cid_bo=110275)].

### **2.2- Climat scolaire :**

La recherche d'un climat scolaire serein reste éminemment d'actualité.

La lutte contre le harcèlement, contre les discriminations, l'égalité filles garçons sont des leviers qui contribuent au bien-être à l'école. Le climat de classe, par des choix pédagogiques et des modalités d'évaluation bienveillantes y contribuent fortement. En lien avec le PCVS, l'enquête locale climat scolaire (ELCS) poursuivra son déploiement dans les établissements volontaires. Sur demande du chef d'établissement, l'outil peut être présenté à la communauté éducative.

- **Le site climat scolaire :**

[<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>].

- **Guide « Agir sur le climat scolaire au collège et au lycée » :**

[[https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user\\_upload/outilspdf/Guide\\_climat\\_scolaire\\_second\\_d\\_egre2014.pdf](https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/outilspdf/Guide_climat_scolaire_second_d_egre2014.pdf)].

### **2.3- « Devoirs faits » :**

Définie en conseil pédagogique et/ou suivie par un groupe de travail, cette mesure doit permettre aux élèves qui le souhaitent de bénéficier de l'aide pédagogique indispensable à leur réussite. Les CPE et les professeurs documentalistes doivent jouer un rôle important dans son organisation ainsi que dans l'accompagnement des élèves. Vous vous référerez aux ressources citées ci-après (page 8). Une formation académique des coordonnateurs, des personnels impliqués (professeurs, CPE, AED) ou souhaitant s'impliquer est proposée au Plan Académique de Formation (PAF) unique (candidature individuelle).

- **Devoirs faits :**

[<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo1/MENH1619205C.htm>],

[<https://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>].

- **Vademecum Devoirs faits :**

[[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu\\_2017/80/4/vademecum\\_devoirs\\_faits\\_eduscol\\_800804.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2017/80/4/vademecum_devoirs_faits_eduscol_800804.pdf)].

#### **2.4- Développement durable :**

- L'élection des éco-délégués et leurs missions :

[<https://eduscol.education.fr/cid145107/les-eco-delegues.html%5D> ].

#### **2.5- Ecole inclusive :**

- **Comité national du suivi du 30 juin 2020 :**

[<https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-comite-national-de-suivi-du-30-juin-2020-305083>].

#### **2.6- Education aux Médias et à l'Information (EMI) :**

Cet axe de travail, inscrit dans la circulaire de missions des professeurs documentalistes, doit trouver sa place dans les projets d'établissements. Cette éducation a pour objectif de favoriser l'émergence et l'affirmation de la pensée critique. Une action de formation académique relative au développement de l'esprit critique est proposée au PAF.

- **EMI :**

[<https://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-et-a-l-information.html>].

- **EDUBASE, banque de scénarios pédagogiques en EMI :**

[<https://edubase.eduscol.education.fr/>].

- **Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) :**

[<https://www.clemi.fr/>].

- **Brochure CLEMI :**

[<https://www.clemi.fr/fr/ressources/brochure-education-aux-medias-et-a-l-information.html>].

- **CLEMI Corse :**

[[http://www.ac-corse.fr/le-CLEMI\\_a2032.html](http://www.ac-corse.fr/le-CLEMI_a2032.html)].

#### **2.7- Egalité des filles et des garçons :**

L'égalité des filles et des garçons est un principe premier inscrit dans le code de l'éducation. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur (sans comportements, ni violences sexistes) et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation :

[<https://www.education.gouv.fr/egalite-des-filles-et-des-garcons-9047>].

Dans cette optique, le partenariat avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), CANOPE et le tissu associatif est à renforcer.

- **Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024 :**

[[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/11/6/VFinale\\_Convention\\_Interminis\\_Egalite\\_Nov2019\\_1211116.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/11/6/VFinale_Convention_Interminis_Egalite_Nov2019_1211116.pdf)].

#### **2.8- Internats :**

Dans le cadre de la mise en place de l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle, la réflexion sur le projet d'internat sera poursuivie. Ces projets doivent contribuer à mettre plus encore les internats au service de la réussite des élèves dans tous les territoires.

- **L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle :**

[<https://www.education.gouv.fr/l-internat-du-xxie-siecle-5306>].

#### **2.9- Laïcité et valeurs de la République :**

Pour garantir le respect du principe de la laïcité à la transmission du savoir et à la formation des jeunes citoyens, l'équipe académique «laïcité et fait religieux» peut intervenir dans les établissements. Coordonnée par le PCVS, l'équipe académique laïcité présente le vademecum « La laïcité à l'école » dans les établissements et met en place des sessions de formation.

- **La laïcité à l'école :**

[<https://www.education.gouv.fr/la-laicite-l-ecole-12482>].

- **Le vademecum « La laïcité à l'école :**

[<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-01/le-vademecum-de-la-la-cit—9290.pdf>].

- **Équipe académique laïcité et valeurs de la République :**

[[http://www.ac-corse.fr/Equipe-Valeurs-de-la-Republique-de-l-academie-de-Corse\\_a5603.html](http://www.ac-corse.fr/Equipe-Valeurs-de-la-Republique-de-l-academie-de-Corse_a5603.html)].

### **2.10- Lutte contre le décrochage scolaire :**

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale, afin que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société : [<https://www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214>].

- **Mission de lutte contre le décrochage scolaire :**

[<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo1/MENH1619205C.htm>].

### **2.11- Lutte contre toutes les formes de discriminations et le harcèlement :**

La prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves est également une priorité nationale : [<https://www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530>].

### **2.12- Parcours éducatifs :**

L'action qui œuvre pour une meilleure lisibilité des parcours doit toujours être poursuivie : Parcours Avenir de la 6ème à la terminale (intégrant le bac-3/bac+3), Parcours Éducatif de Santé, Parcours citoyen, Parcours d'Éducation Artistique et culturelle, tous concourent à une meilleure personnalisation des parcours des élèves.

- **Parcours éducatifs :**

[<https://eduscol.education.fr/cid101019/les-parcours-educatifs-ecole-college-lycee.html>].

### **2.13- Plan Académique de Formation (PAF) unique :**

Pour vous accompagner dans votre carrière et dans vos missions, vous consulterez la liste de stages du PAF proposée par l'EVS et constituée selon vos propositions (sélection d'une liste de vos propositions qui a été saisie et proposée à la DAFPEN et ce, suite aux regroupements à distance CPE et professeurs documentalistes en mai-juin 2020). Je vous invite aussi à visiter l'application GAIA dans les domaines disciplinaires et non disciplinaires qui présentent d'autres propositions.

Comme l'an passé, un point des stages proposés en EVS sera effectué selon les propositions retenues par la DAFPEN.

Par ailleurs, depuis 2019-2020, la préparation académique au concours interne de CPE est mise en place, avec la participation de chefs d'établissement et de CPE expérimentés. Pour 2020-2021, la préparation académique au concours interne de professeur documentaliste est également mise en place. Les inscriptions individuelles ont lieu via le PAF et l'outil de saisie GAIA. Ces deux préparations se mettront en œuvre selon un calendrier combinant des modalités hybrides (présentiel et distanciel). Les personnels contractuels, répondant aux conditions d'inscription au concours, sont invités à s'y inscrire.

### **2.14- Regroupements académiques et regroupements des bassins de formation :**

Les groupes ressources CPE et professeurs documentalistes et les contributions à l'alimentation des travaux académiques seront remis en place, en présentiel et/ou selon des modalités hybrides (présentiel et/ou distanciel).

La dynamique de la mise en œuvre des travaux des bassins de formation alimente une réflexion collective sur les pratiques pédagogiques, la recherche des complémentarités entre les établissements, l'étude des mobilités des élèves, la recherche d'une orientation plus efficiente, et doit encore concourir à une meilleure personnalisation du parcours des élèves. L'organisation de la formation en bassins des CPE et des professeurs documentalistes doit donc poursuivre sa réflexion collective. Votre présence dans ces réunions par corps de métier, spécificité de l'inspection EVS, doit donc être régulière et active.

### **3- Condensé alphabétique, non exhaustif, des ressources pour 2019-2020 :**

#### **3.1- Fonctions, missions et référentiel de compétences :**

- **Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :**

[[https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753#Competences\\_communes\\_a\\_tous\\_les\\_professeurs](https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753#Competences_communes_a_tous_les_professeurs)].

- **Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation :**

[[https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences\\_specifiques\\_aux\\_conseillers\\_principaux\\_d\\_education](https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences_specifiques_aux_conseillers_principaux_d_education)].

- **Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes :**

[[https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753#Competences\\_specifiques\\_aux\\_professeurs\\_documentalistes](https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753#Competences_specifiques_aux_professeurs_documentalistes)].

- « **Les missions des professeurs documentalistes** », circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017 (cette circulaire abroge la circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986 définissant les missions des « personnels exerçant dans les CDI », B.O. n° 12 du 27 mars 1986) :

[[https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm?cid\\_bo=114733](https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm?cid_bo=114733)].

- « **Missions des conseillers principaux d'éducation** », circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 :

[[https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm?cid\\_bo=91890](https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm?cid_bo=91890)].

- **Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation :**

[[https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid\\_bo=73066](https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066)].

### **3.2- Condensé alphabétique, non exhaustif, des ressources 2020-2021 :**

#### **3.2.1- Autour de la rentrée scolaire :**

- **Circulaire de rentrée 2020, B.O. n°28 du 10 juillet 2020 :**

[<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>].

- **Guide sanitaire rentrée scolaire dans le contexte COVID-19 :**

[<https://www.education.gouv.fr/modalites-pratiques-de-la-rentree-2020-305259>].

- **Liste des fournitures scolaires :**

[<https://www.education.gouv.fr/liste-des-fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>].

- **Plan de continuité pédagogique :**

[<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>].

#### **3.2.2- Quelques ressources pédagogiques :**

- **BRNE :**

14 banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) sont disponibles pour enseigner et pour apprendre du CM1 à la 3e en français, en mathématiques, en sciences, en histoire-géographie, en langues vivantes (anglais, allemand, espagnol). Ces ressources didactisées, accessibles par l'ENT, sont utilisables en l'état ou modifiables :

[<https://eduscol.education.fr/pid35206/brne.html>].



**- CANOTECH :**

Réseau CANOPE met à votre disposition une nouvelle bibliothèque de ressources numériques :

[<https://www.reseau-canope.fr/canotech.html>].

**- CASNAV** (Centre Académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) :

[<https://eduscol.education.fr/cid78710/casnav.html>].

**CASNAV de l'académie de CORSE :**

[<http://www.ac-corse.fr/casnav/>]

**- EDUBASE :**

Banque nationale de scénarios pédagogiques. Elle permet de rechercher un scénario pédagogique élaboré en académie illustrant un thème de programme en lien avec le numérique éducatif. Plus de 12 000 scénarios y sont indexés couvrant toutes les disciplines, tous les enseignements et tous les niveaux :

[<https://edubase.eduscol.education.fr/>].

**- EDUTHEQUE :**

Portail qui propose aux enseignants et leurs élèves un accès gratuit et sécurisé à des ressources numériques pédagogiques issues des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique. Il s'adresse à tous les enseignants avec une inscription à l'aide de leur adresse professionnelle :

[<https://www.edutheque.fr/accueil.html>].

**- ETINCEL :**

Plateforme qui propose de nombreux scénarios pédagogiques intégrant les ressources numériques d'industriels et libres de droit. Ces scénarios sont tous modifiables pour que l'enseignant puisse les adapter avant de les diffuser à ses élèves :

[<https://www.reseau-canope.fr/etincel/accueil>].

**- INNOVATHEQUE :**

Portail de l'innovation et de l'expérimentation pédagogiques :

[<https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/accueil>].

**- LETTRES Édu\_Num :**

Les lettres Édu\_Num résument régulièrement l'activité pédagogique du numérique pour 15 disciplines. En proposant une présentation d'actions nationales ou académiques, d'événements de la discipline ou de ressources pédagogiques, elles permettent aux enseignants de développer leur pratique et d'élargir l'usage du numérique en classe :

[<https://eduscol.education.fr/cid59742/l-actualite-pedagogique-des-disciplines.html>].

**La lettre Édu\_Num documentation** a pour objectif d'accompagner les priorités ministérielles de développement des usages du numérique en documentation :

[<https://eduscol.education.fr/cdi/edunum>].

**- LUMNI :**

Plateforme regroupant les ressources d'Arte, de France Médias Monde, de France Télévisions, de l'INA, de Radio France et de TV5Monde (offre proposée par Eduthèque) :

[<https://eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-les-ressources-associees.html>],

[<https://www.lumni.fr/>].

- **OEPRE** (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants) :

L'opération OEPRE vise à améliorer les compétences des parents d'élèves allophones, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant : acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire), connaissances des valeurs de la République, connaissance du fonctionnement et des attentes de l'Ecole. Les formations sont gratuites pour les parents et assurées majoritairement par des enseignants ou une association passant convention avec l'établissement :

[<https://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants.html>].

**Présentation du dispositif OEPRE dans l'académie de CORSE et des lieux d'implantation :**

[[http://www.ac-corse.fr/casnav/OEPRE-Presentation\\_a36.html](http://www.ac-corse.fr/casnav/OEPRE-Presentation_a36.html)].

- **SITES DISCIPLINAIRES EDUSCOL :**

Les sites disciplinaires d'EDUSCOL proposent une vision d'ensemble de la discipline, des actualités spécifiques et des présentations de ressources pédagogiques et éducatives :

[<https://eduscol.education.fr/pid34303/les-sites-disciplinaires-eduscol.html>].

**Le site Documentation** offre des ressources variées : pratiques pédagogiques, ressources numériques, culture professionnelle, culture de l'information, EMI, réseau et animation nationale :

[<https://eduscol.education.fr/cdi>].

Je vous assure de mon indéfectible mobilisation et de mon plaisir de travailler à vos côtés. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année scolaire, toujours placée sous le signe de l'engagement et au service de l'épanouissement de nos élèves.

T. MATTEI-BATTESTI,  
IA-IPR EVS.